

Démarche	: Demande de prorogation de délai : Avenant - Agence de l'eau Seine Normandie v.2
Organisme	: Service d'instruction des demandes d'aides AESN

Identité du demandeur

Email

Etablissement
SIRET

Dénomination

Forme juridique

Formulaire

Vous êtes bénéficiaire d'une aide financière de l'agence de l'eau Seine Normandie. Vous pouvez déposer votre demande de prorogation de délai sur ce site.

Direction instructrice de l'aide

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Directions du siège (projets à l'échelle du bassin, dont littoral)
- Direction territoriale et maritime des Bocages Normands (Départements : 14-35-50-53-61)
- Direction territoriale et maritime Seine-Aval (Départements : 27-28-76-80)
- Direction territoriale Seine-Amont (Départements : 10-21-45-58-89)
- Direction territoriale Seine Francilienne (Départements : 75-77-78-91-92-93-94-95)
- Direction territoriale Vallées de Marne (Départements : 02 Sud-51-52-55)
- Direction territoriale Vallées d'Oise (Départements : 02 Nord-08-60)

Département du lieu du projet

Après avoir sélectionné la direction instructrice, merci de préciser le département où est localisé le projet ou à défaut celui du demandeur.

IMPORTANT

ATTENTION - Bien veillez à sélectionner la bonne direction instructrice de l'aide.

En cas de doute, vous pouvez identifier votre direction instructrice en consultant la page suivante :

http://www.eau-seine-normandie.fr/agence-de-leau/directions_territoriales

Demande de prorogation de délai : Avenant - Agence de l'eau Seine Normandie v.2

Consulter les conditions générales d'attribution et de paiement des aides de l'agence de l'eau Seine Normandie.

http://www.eau-seine-normandie.fr/sites/public_file/inline-files/OAM002.pdf

Pour déposer une demande de prorogation de délai, vous devez être attributaire d'une aide de l'agence de l'eau.

Pour toute question ou assistance sur le processus de demande, vous pouvez vous rendre sur la page suivante :

http://dtsam.free.fr/assist_prorogation.htm

VOTRE PROJET

Référence de l'aide AESN

Indiquez le numéro de l'aide pour laquelle vous effectuez une demande de prorogation de délai. Attention il s'agit du N° AESN indiqué sur votre convention d'aide. Pour le numéro DS voir le champ suivant.

Référence de dossier DS

FACULTATIF. S'il s'agit d'une aide initialement déposée par l'intermédiaire de Démarches Simplifiées (DS), indiquez le numéro DS correspondant. Attention il ne s'agit pas du numéro d'aide AESN, voir le champ précédent.

Intitulé du projet

Rappelez l'intitulé de votre projet tel qu'il figure dans la convention d'aide AESN.

Nom de l'instructeur AESN

Indiquez le nom de l'instructeur technique AESN qui a suivi votre dossier. Ce nom figure dans votre convention d'aide.

VOTRE DEMANDE DE PROROGATION

Date de fin d'opération

Précisez la nouvelle date prévisionnelle d'achèvement du projet objet de la demande de prorogation. Date à laquelle, l'opération aura été achevée (réceptionnée) et les factures acquittées.

Motivation de la demande de prorogation

Rédigez votre message de demande de prorogation à l'agence de l'eau en indiquant le nombre de mois supplémentaires sollicité et la date à laquelle le projet sera achevé. Vous préciserez les raisons qui ont conduit à ne pas pouvoir réaliser le projet dans les délais prévus. L'agence étudiera votre demande en fonction des explications et des éléments de contexte présentés.

Pièces justificatives

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Pièce justificative

Demande de prorogation de délai : Avenant - Agence de l'eau Seine Normandie v.2

Joindre la pièce correspondante. Autant que possible, nommez et numérotez le document numérique avec un intitulé en rapport avec sa nature et précisant le N° de pièce, par exemple : "3 - planning actualisé".

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Pièce justificative

Joindre la pièce correspondante. Autant que possible, nommez et numérotez le document numérique avec un intitulé en rapport avec sa nature et précisant le N° de pièce, par exemple : "3 - planning actualisé".

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Pièce justificative

Joindre la pièce correspondante. Autant que possible, nommez et numérotez le document numérique avec un intitulé en rapport avec sa nature et précisant le N° de pièce, par exemple : "3 - planning actualisé".

NOM et Prénom du correspondant

PERSONNE EN CHARGE DU DOSSIER DANS VOTRE STRUCTURE

Indiquez vos nom et prénom, ou ceux de la personne en charge du dossier de demande de paiement. Vous pouvez également ajouter un n° de téléphone.

Autres informations, commentaires, avis...

Pour donner votre avis, utilisez de préférence le bouton "Je donne mon avis", accessible après le dépôt de votre dossier.